



INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Démarche de gouvernance vers une gestion concertée des nappes profondes du bassin de l'Adour

Comité de Pilotage – 24 novembre 2020

- . Restitution de l'étude socioéconomique de l'importance stratégique des nappes profondes du bassin de l'Adour*
- . Présentation du programme GAIA pour une approche modélisée du fonctionnement des nappes profondes du bassin de l'Adour*
- . Charte d'engagement dans la gouvernance vers une gestion concertée des nappes profondes du bassin de l'Adour*

Document rédigé et diffusé par Marie Bareille

ÉTUDE SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'IMPORTANCE STRATÉGIQUE DES NAPPES PROFONDES DU BASSIN DE L'ADOUR



Les nappes souterraines sont sollicitées pour l'eau potable et d'autres usages de l'eau ou de l'environnement souterrain : thermalisme, irrigation, industrie, stockage de gaz...

Le changement climatique va très probablement augmenter la dépendance à l'usage de ces nappes.

- Le Comité de Bassin, à travers notamment la Commission Territoriale Nappes Profondes, sollicite l'Institution Adour pour porter une démarche de gouvernance concertée de la nappe, visant à définir l'outil de gestion le mieux adapté
- La nappe des Sables infra-molassiques, avec ou sans le Paléocène associé, est inscrite au SDAGE Adour-Garonne 2017-2021 comme devant faire l'objet de l'élaboration d'un SAGE avant 2021

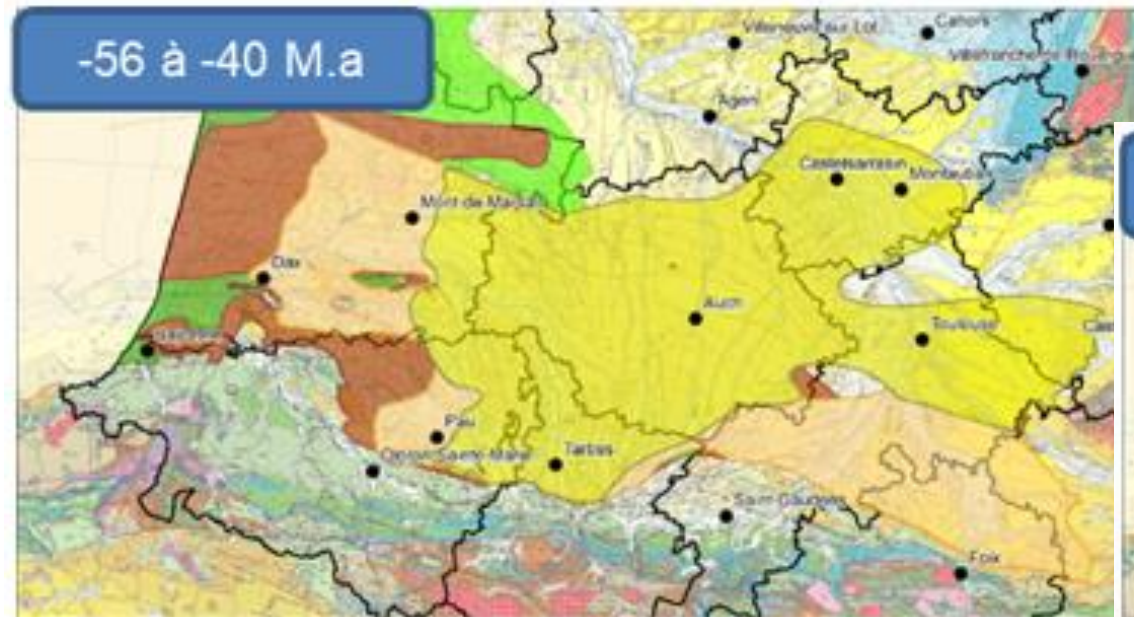
 **L'étude socio-économique de l'importance stratégique des nappes profondes du bassin de l'Adour a été menée entre avril 2018 et juin 2020**

Convention de partenariat IA & BRGM, avec le soutien de l'Agence de l'Eau



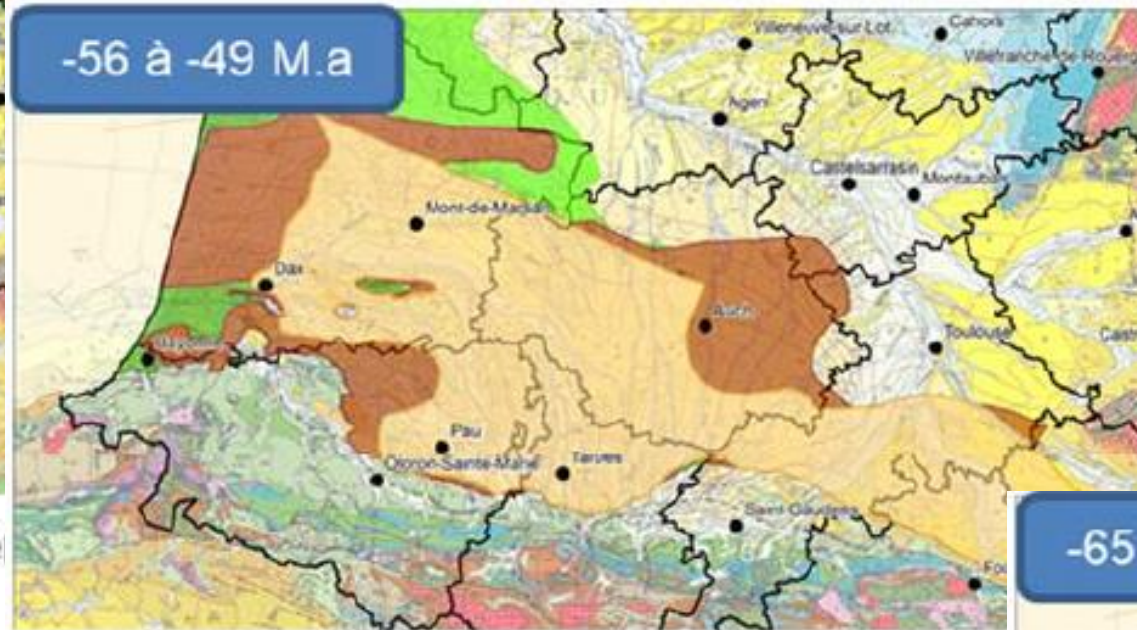
Périmètre d'étude

Initialement centrée sur les nappes des sables infra molassiques, la portée de l'étude a été élargie aux nappes en connexion (Eocène, Paléocène, Crétacé)



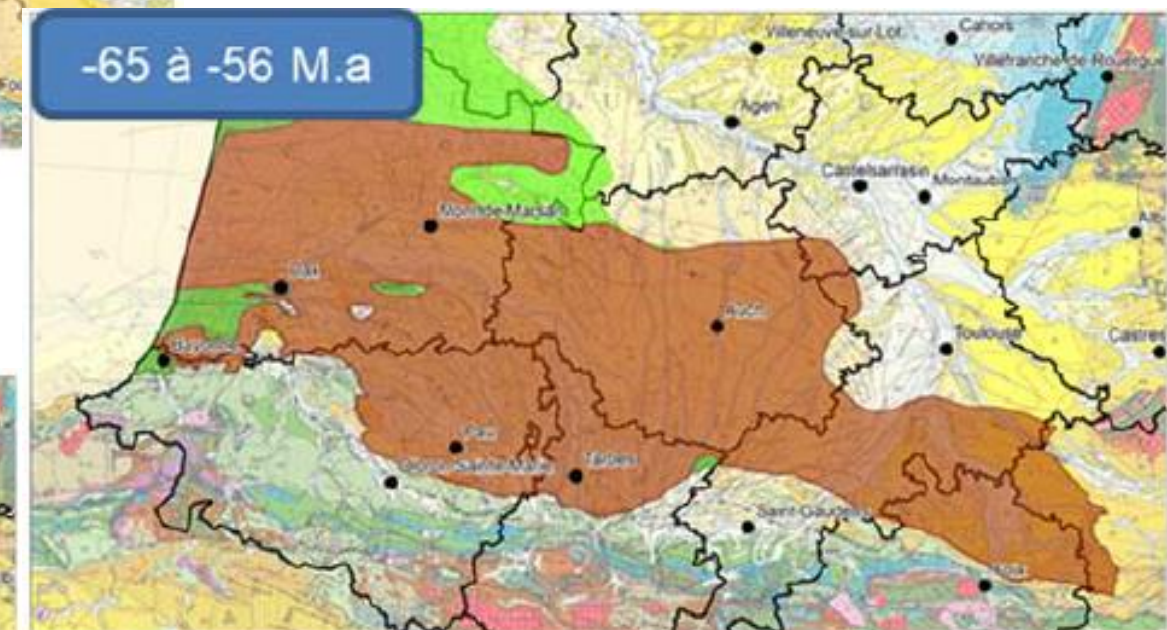
-56 à -40 M.a

■ Aquifère Sables Infra-Molassiques (Éocène)



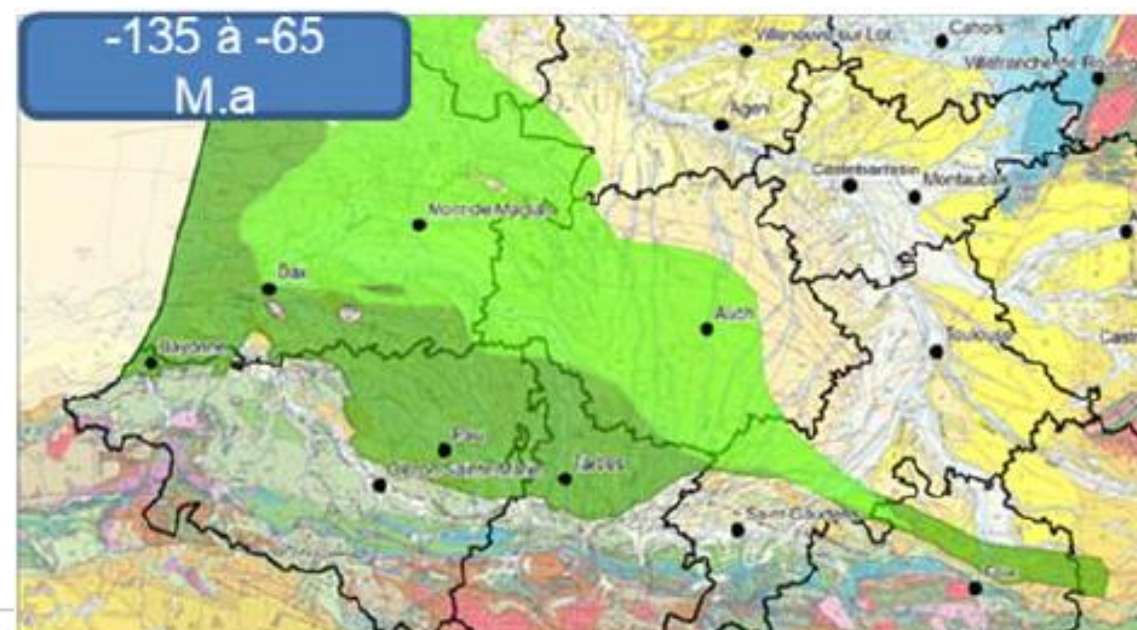
-56 à -49 M.a

■ Aquifère de l'Éocène inférieur



-65 à -56 M.a

■ Aquifère du Paléocène



-135 à -65 M.a

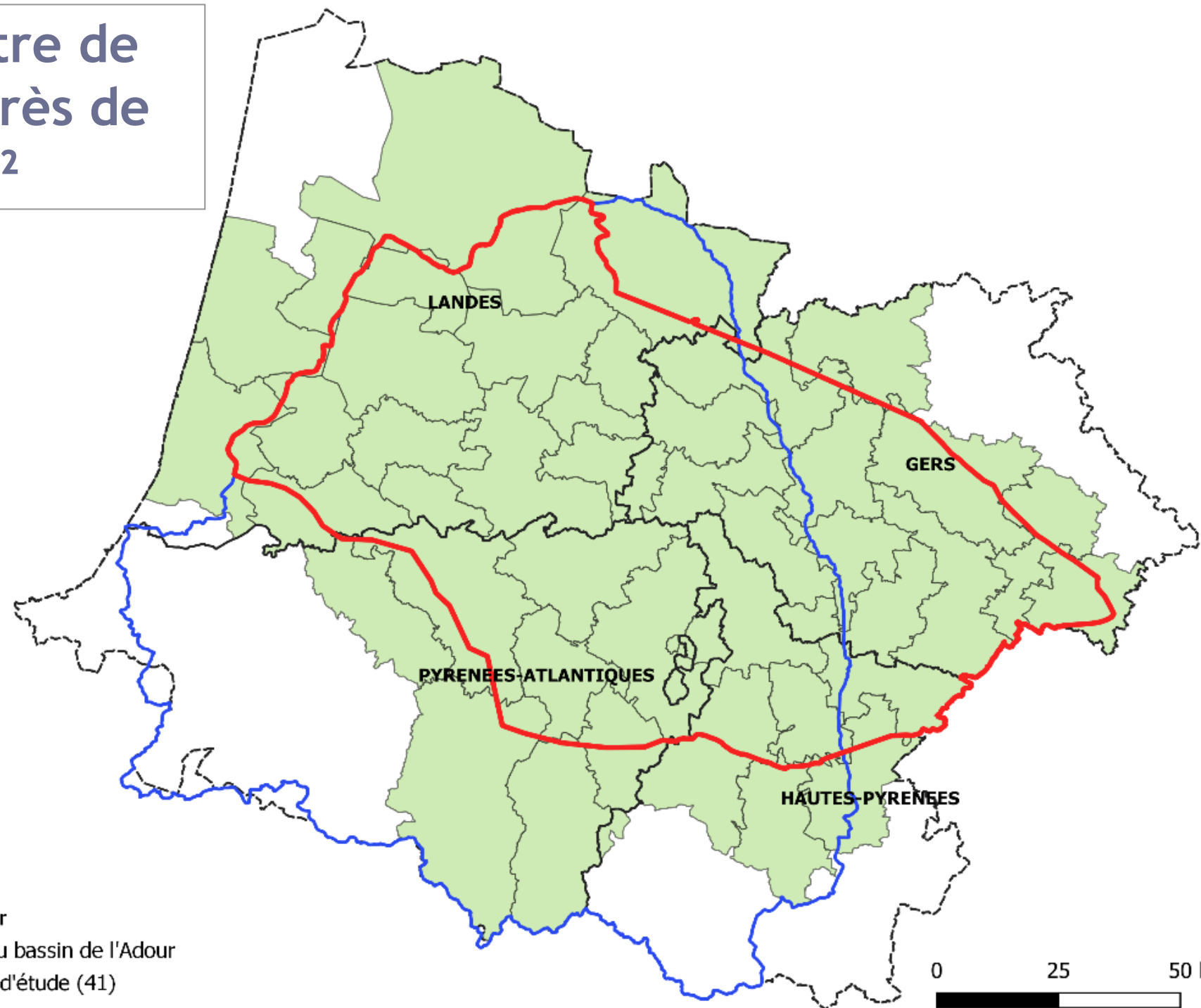
■ Aquifères du Crétacé



Périmètre d'étude

Le périmètre d'étude a été défini sur la base de critères géologiques, géographiques ou relatifs aux usages. Il s'étend sur 4 départements, 41 EPCI-FP.

Le périmètre de l'étude : près de 12 000 km²



- Zone d'étude
- Bassin de l'Adour
- Départements du bassin de l'Adour
- EPCI de la zone d'étude (41)

Limites retenues :

- Limite nord : la limite retenue est géologique, il s'agit de la flexure celtaquitaine ;
- Limite sud : la limite retenue est géologique, il s'agit du chevauchement frontal nord-pyrénéen ;
- Limite ouest : contour du bassin de l'Adour ;
- Limite nord-ouest : le périmètre a été étendu au secteur des landes de Siougos et Gourbera, car une exploitation serait possible dans ce secteur ;
- Limite est : la limite est fixée au contour administratif de la Haute-Garonne et du Gers.



Objectif principal :

Faire émerger le dialogue entre les acteurs concernés afin de construire une vision partagée des ressources, de leurs usages et de l'intérêt stratégique et économique des nappes profondes pour le territoire.

 1^{ère} étape d'une démarche plus durable

Résultats attendus de l'étude :

- partage d'une connaissance commune sur les nappes profondes et leur fonctionnement ;
- état des lieux des usages actuels ;
- compréhension mutuelle par les acteurs des enjeux de gestion associés à leurs utilisations respectives des nappes ;
- engagement des acteurs dans une réflexion prospective (horizon 2050) sur l'évolution future des ressources et des usages sur leurs territoires et les objectifs de gestion à long terme des nappes profondes



Les acteurs usagers des nappes ou concernés par leur gestion ont été mobilisés :

Usagers : Syndicats d'eau potable, chambres d'agricultures, ASA d'irrigation, OUGC, établissements industriels, établissements thermaux, TEREGA

Collectivités : Départements, Régions, EPTB

État : AEAG, DREAL, DDTM, ARS

3 ateliers de concertation :

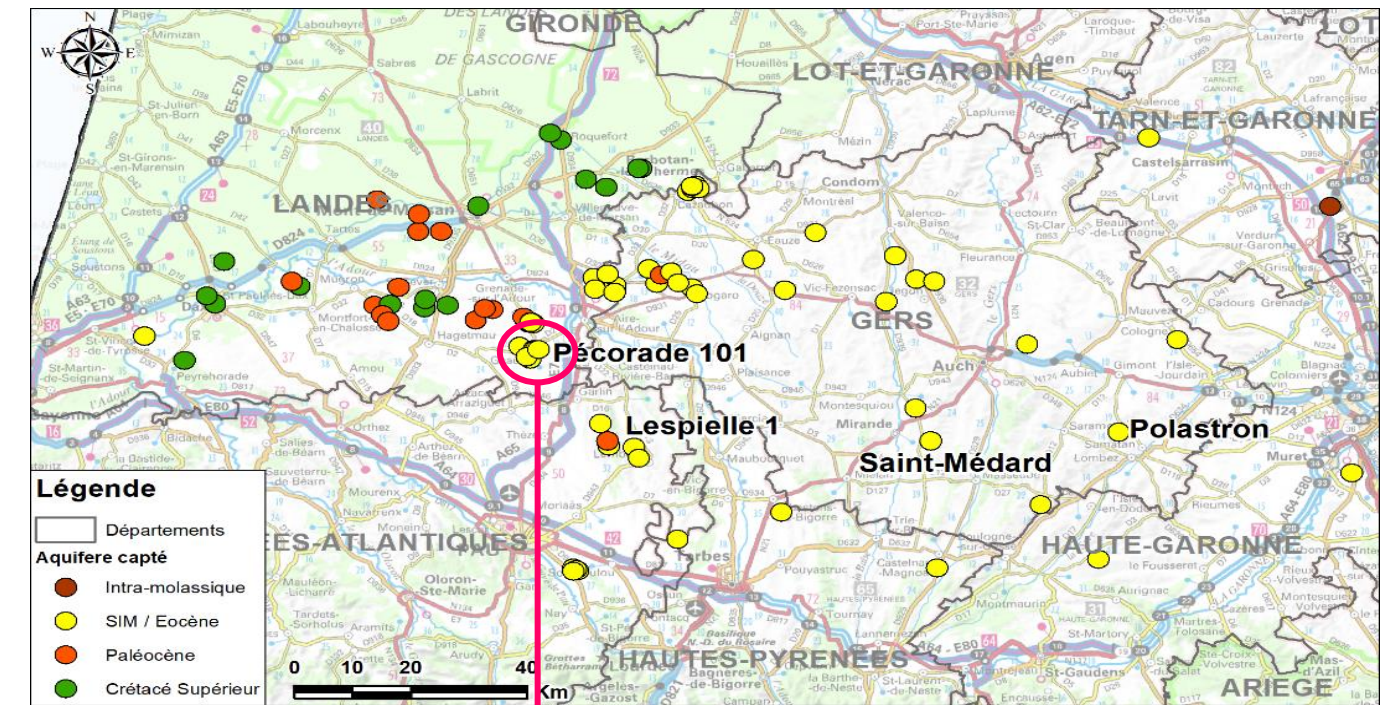
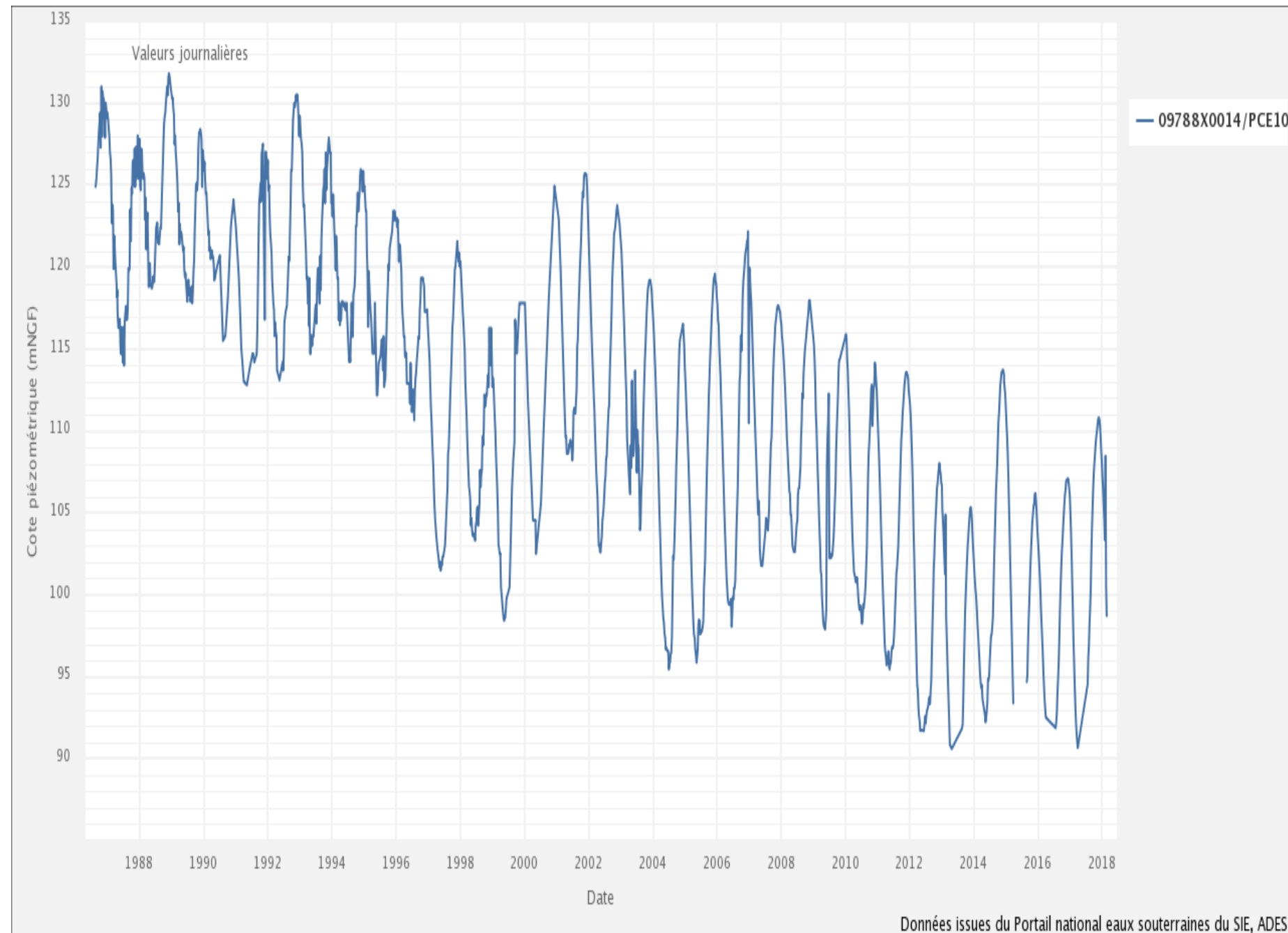
- Décembre 2018 : bilan et partage des connaissances avec les acteurs locaux
- Avril 2019 : quelle utilisation des nappes : présentation d'un scénario tendanciel et pistes de gestion concertée
- Octobre 2019 : discussion d'objectifs de gestion des nappes et de besoins d'actions ; discussion sur les outils de gestion existants.

Restitution d'un rapport 



Principaux apports de l'étude

Le constat : baisse piézométrique depuis plusieurs décennies sans stabilisation à ce jour

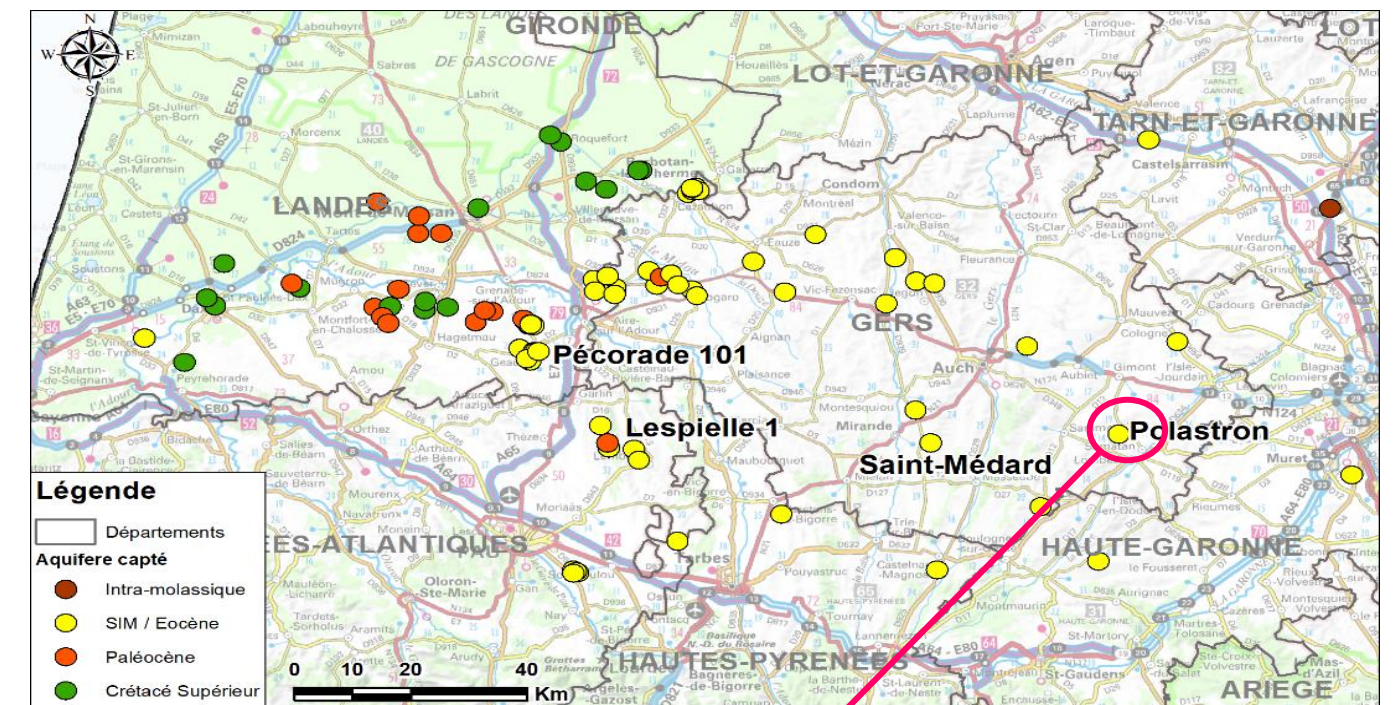
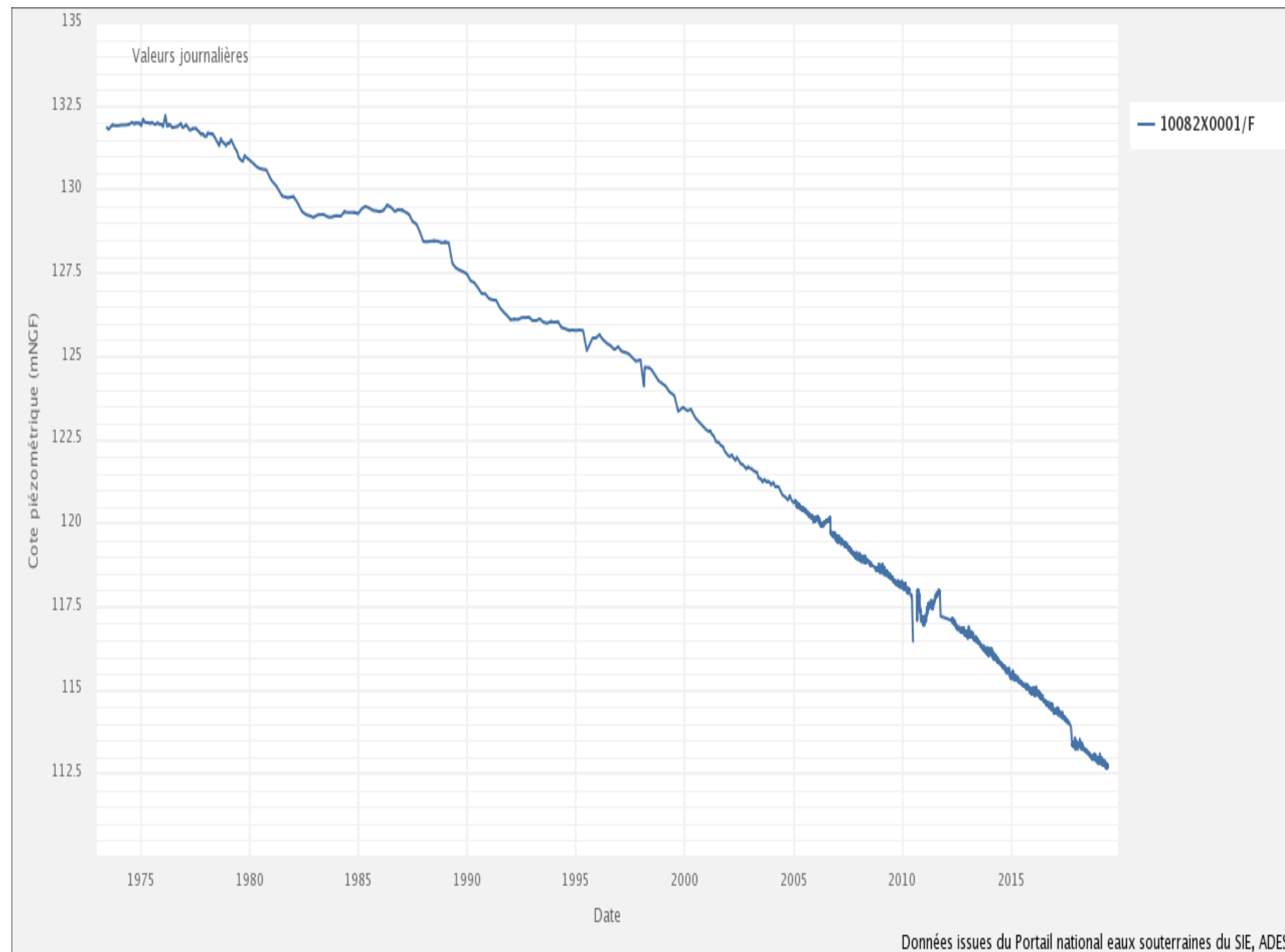


Chronique piézométrique sur le forage de Pécorade : - 20 mètres en 20 ans



Principaux apports de l'étude

Le constat : baisse piézométrique depuis plusieurs décennies sans stabilisation à ce jour



Chronique piézométrique sur le forage de Polastron : - 20 mètres en 40 ans



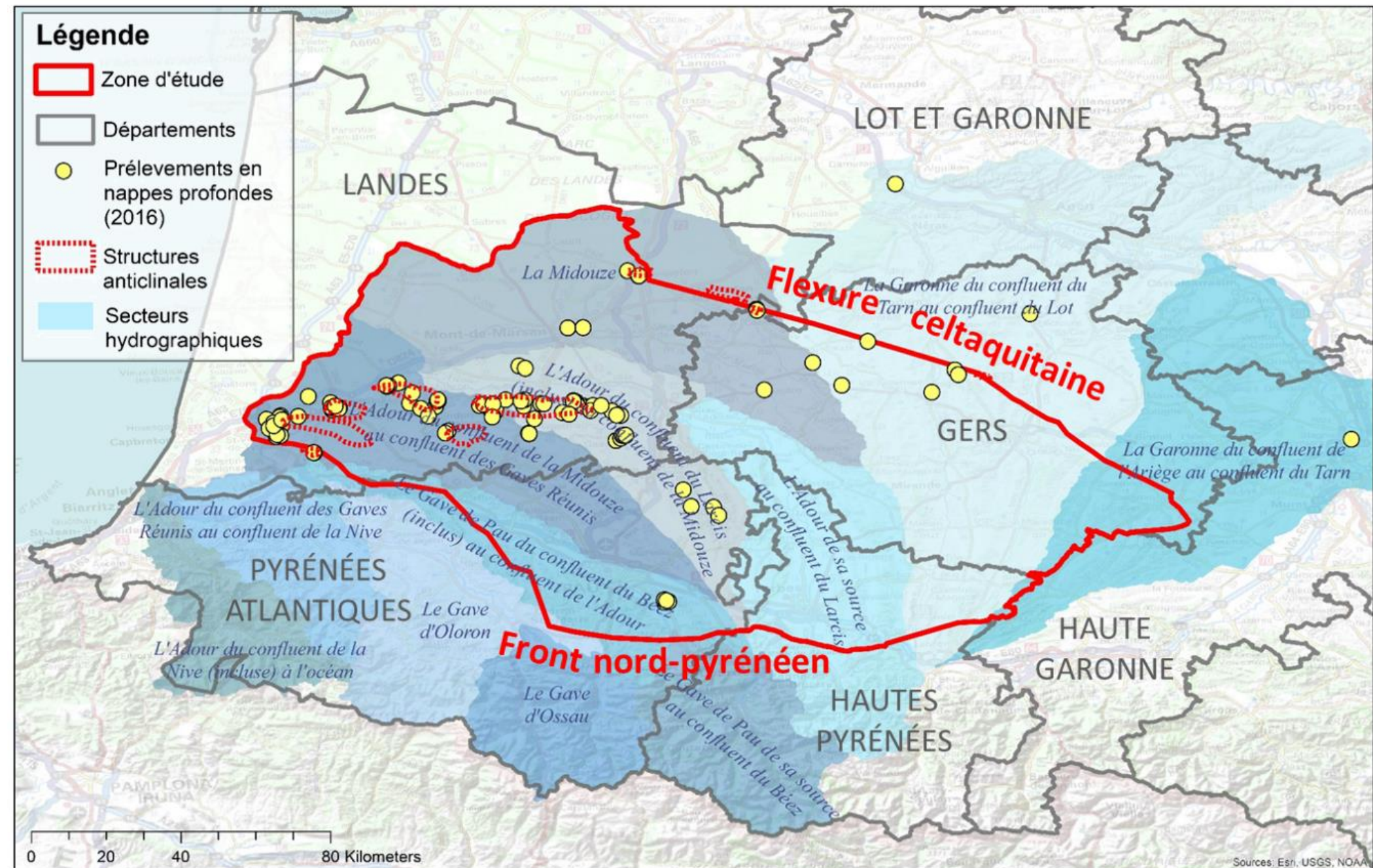
Principaux apports de l'étude

Le constat : enjeu de qualité au niveau des zones d'affleurement des nappes

Les zones d'affleurement sont les plus propices à l'utilisation des nappes, mais aussi les plus sensibles vis-à-vis des pollutions depuis la surface.

L'enjeu lié à la qualité est important car les nappes sont justement utilisées pour leur excellente qualité, et pour les propriétés particulières conférées par leur profondeur (température, minéralisation)

Usages sensibles : AEP, thermalisme



Principaux apports de l'étude

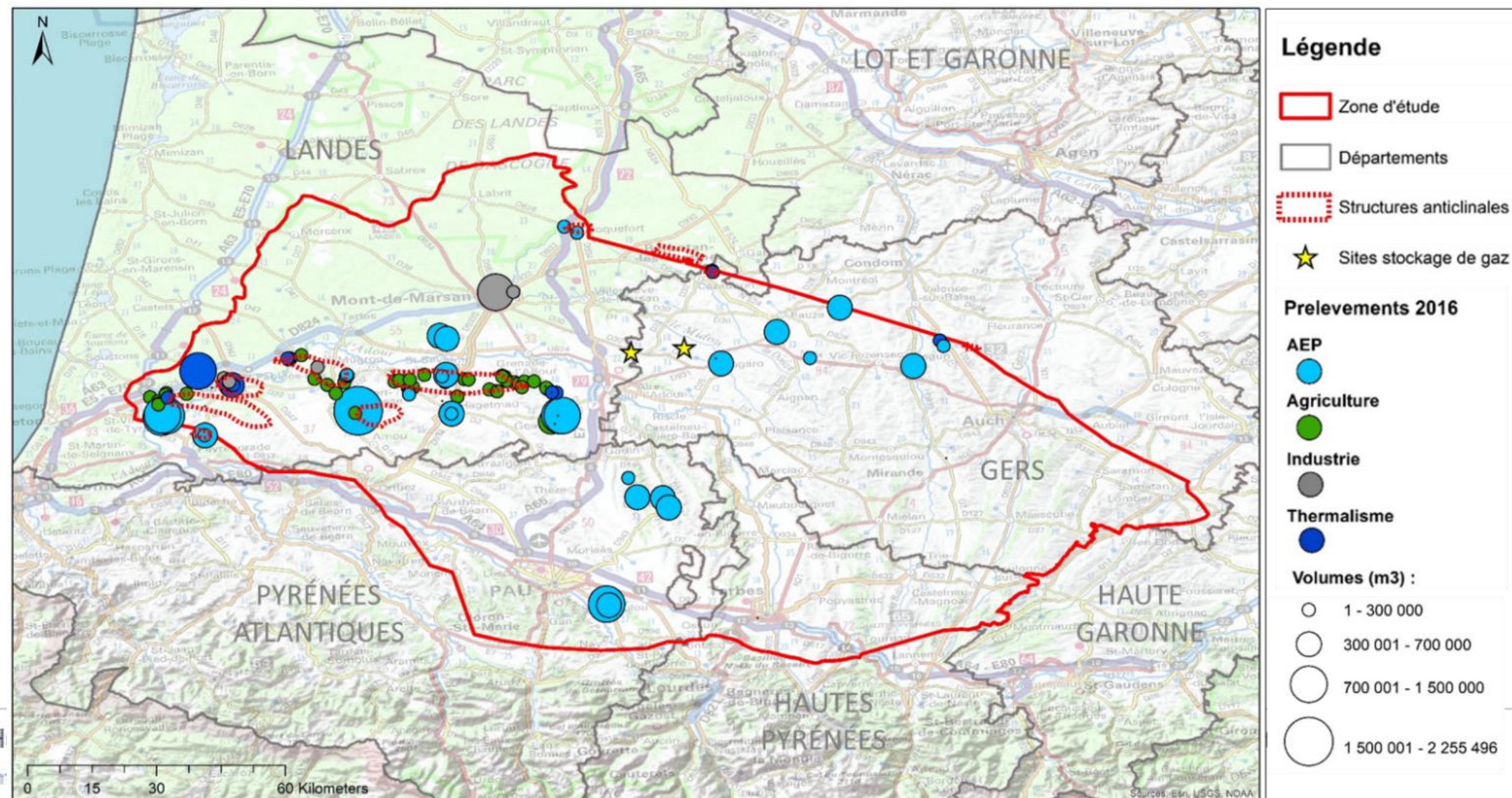
Etat des lieux des usages (données 2016)

Usages de l'eau :

eau potable.....	16,8 millions de m ³
thermalisme.....	3,2 millions de m ³
agriculture.....	2,8 millions de m ³
industrie (géothermie et embouteillage).....	1,4 millions de m ³

24,2 millions de m³

Utilisation du réservoir géologique : stockage de gaz (sites de Lussagnet et Izaute)



Principaux apports de l'étude

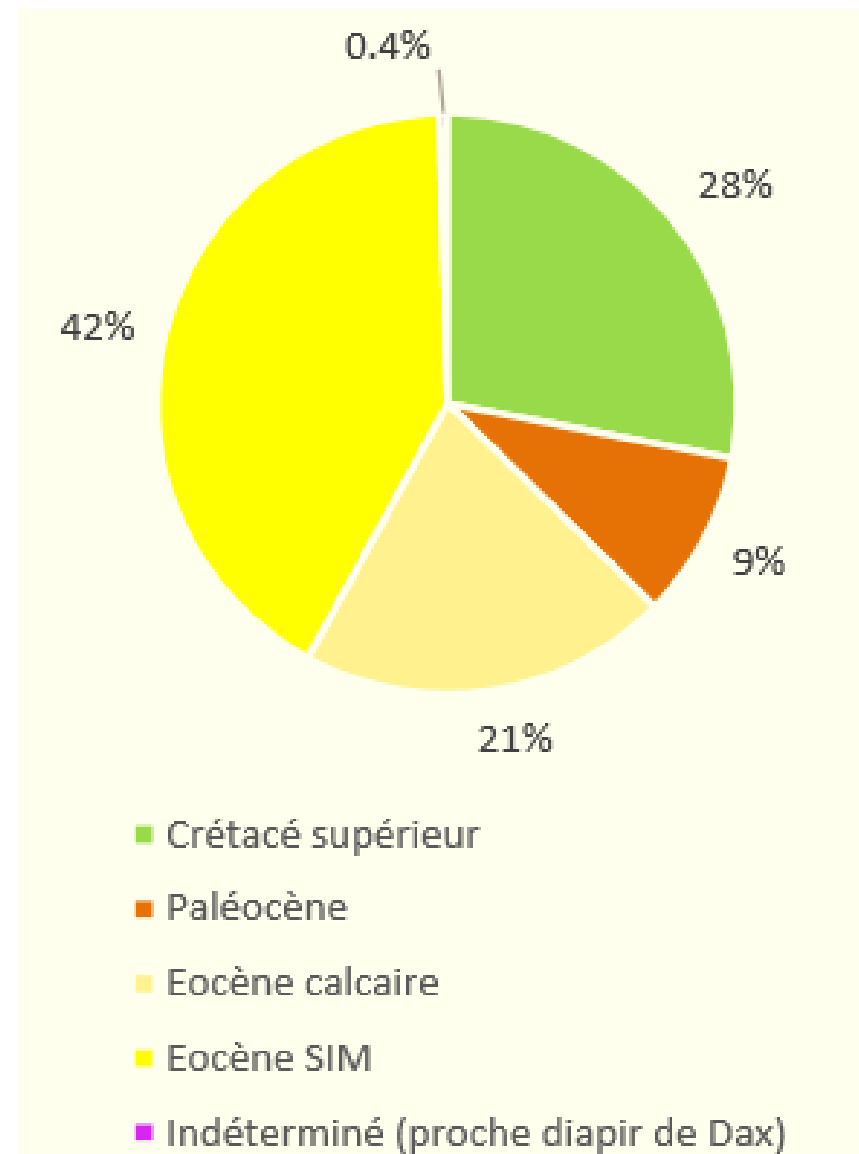
Etat des lieux des usages (données 2016)

Usages de l'eau :

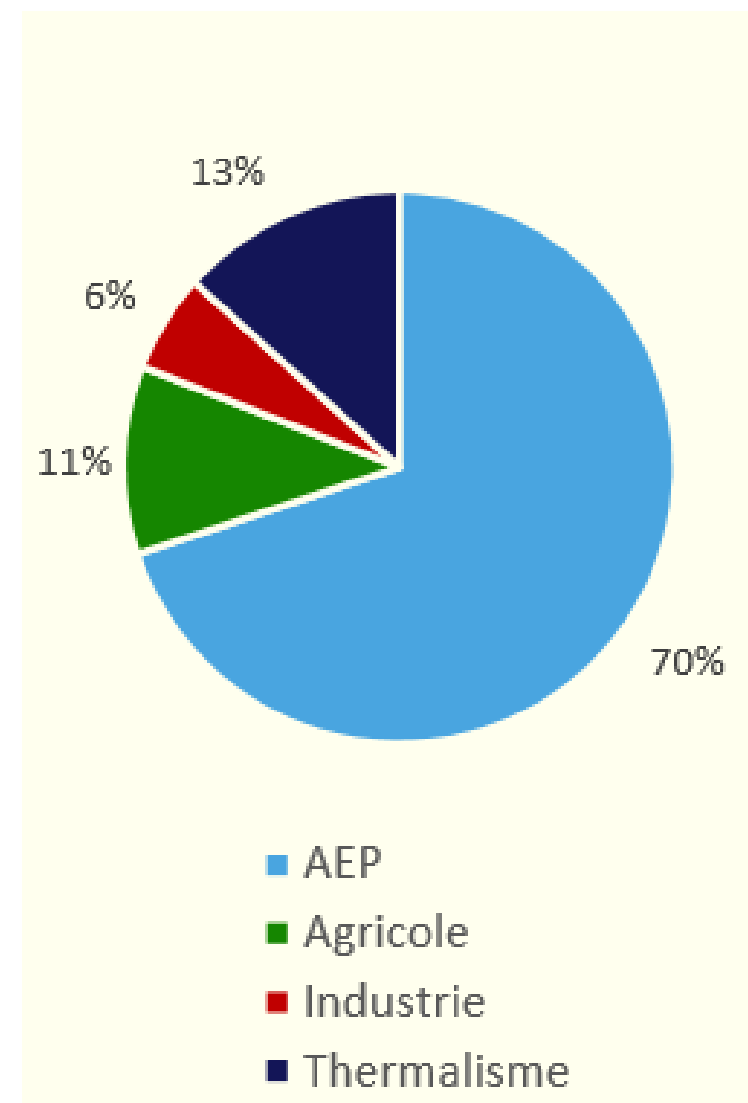
eau potable.....	16,8 millions de m ³
thermalisme.....	3,2 millions de m ³
agriculture.....	2,8 millions de m ³
industrie (géothermie et embouteillage).....	1,4 millions de m ³

24,2 millions de m³

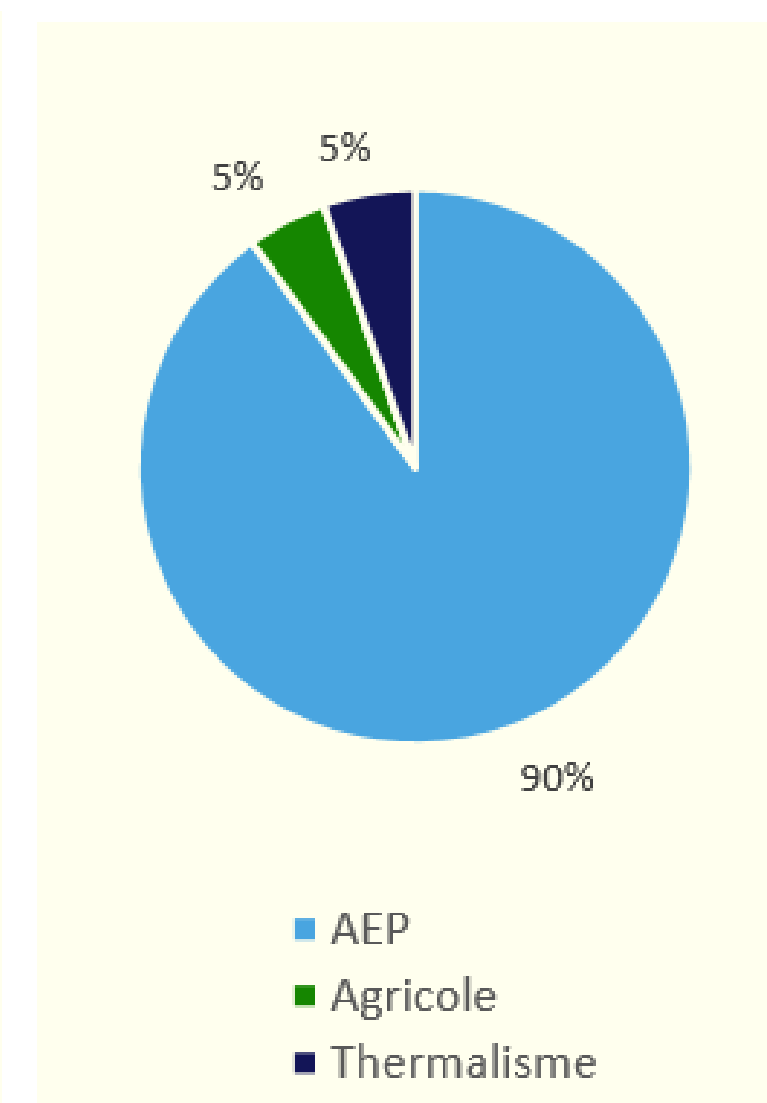
Prélèvements en nappes profondes, par ressource



Prélèvements en nappes profondes, par secteur



Prélèvements dans la nappe des SIM, par secteur



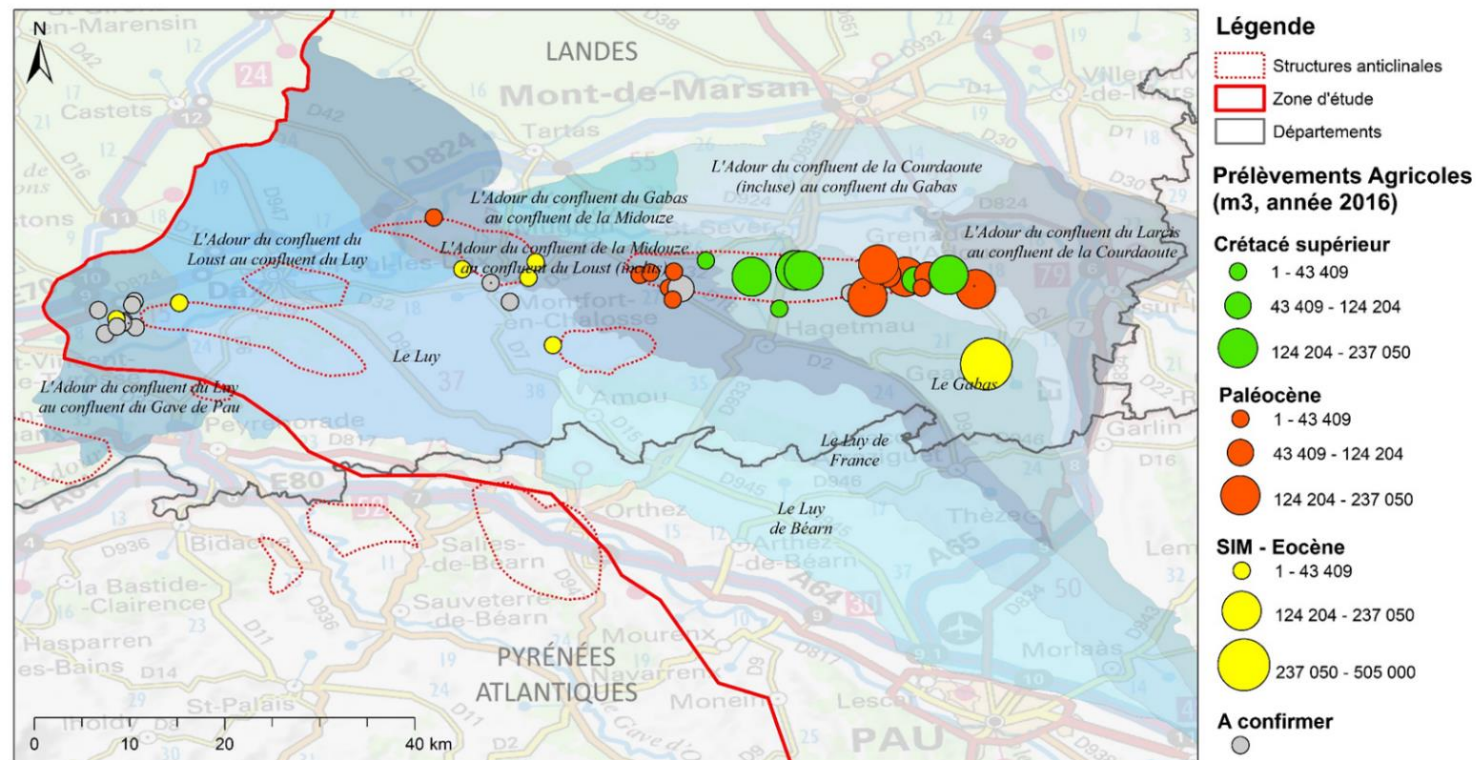
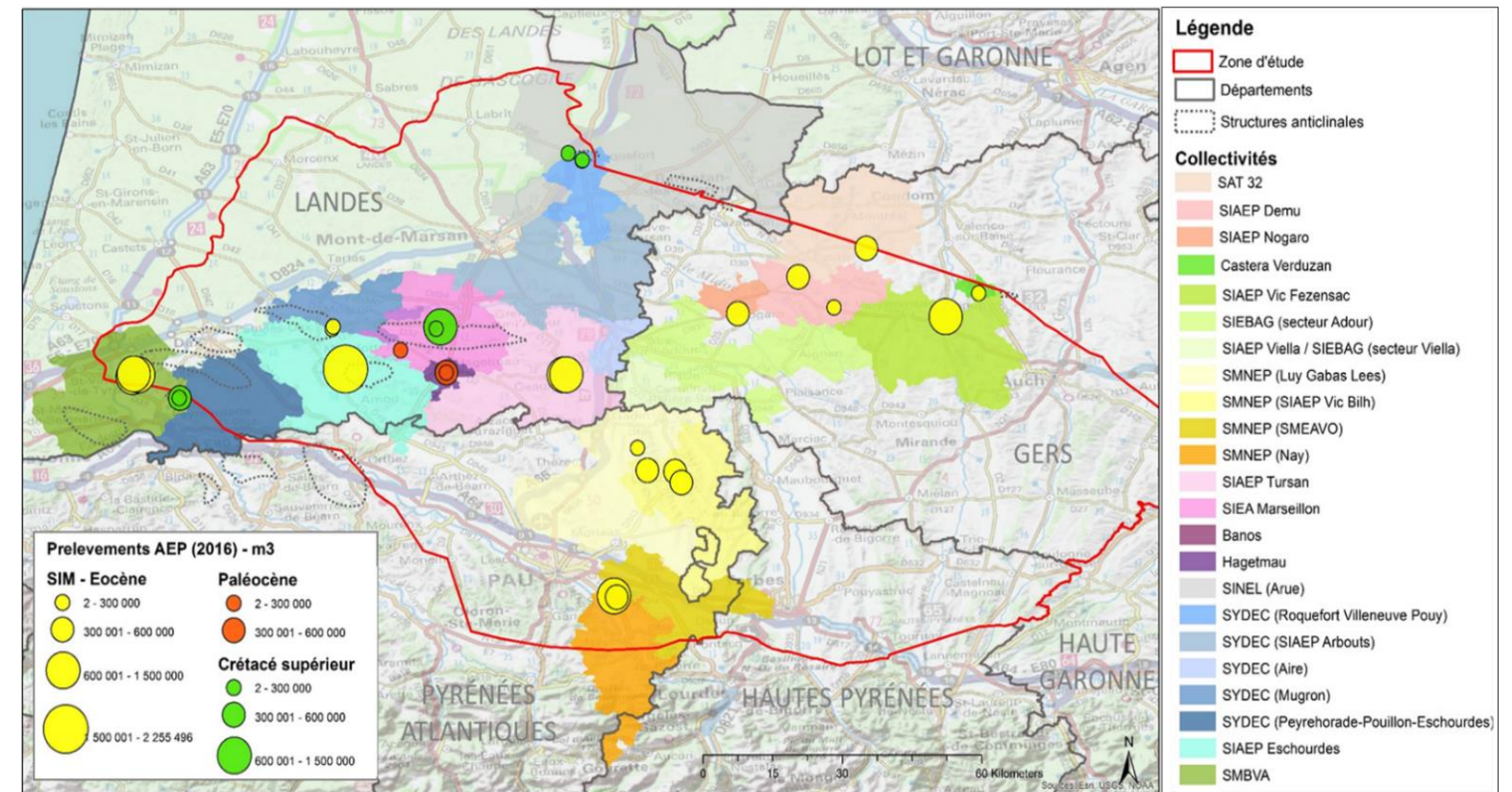
Principaux apports de l'étude

Eau potable

16 syndicats d'AEP concernés
 270 000 habitants alimentés par les nappes
 dont 70 000 habitants à 100% depuis les nappes

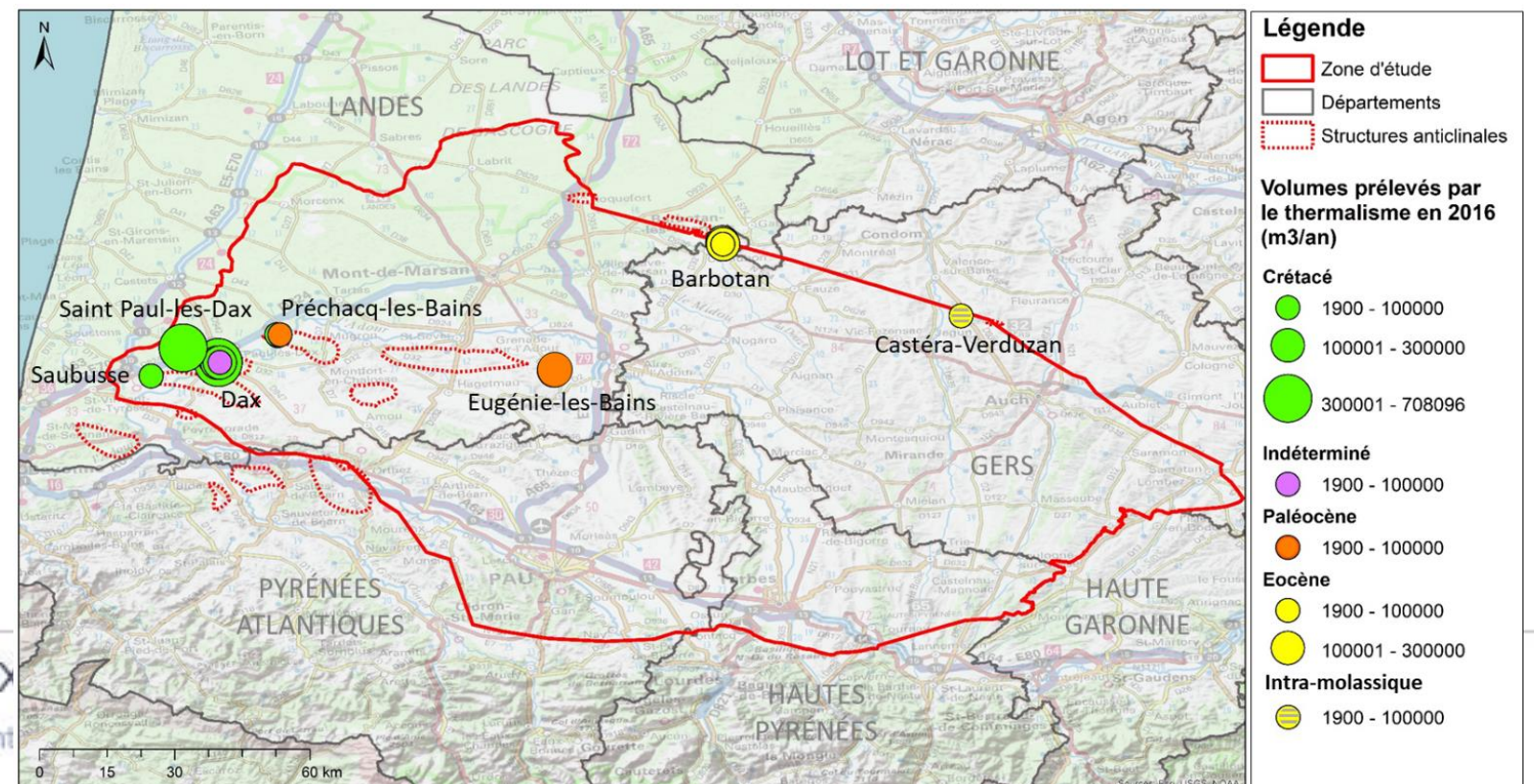
Agriculture

Surface irriguée depuis les nappes estimée à 2000 ha
 Plus de 100 exploitations concernées
 Localisation sud Landes



Thermalisme

7 stations thermales
 Enjeu pour l'économie locale



Réflexion prospective

- Un atelier dédié → les évolutions possibles (démographie, changement climatique, évolution des activités..)
- discussion d'un scénario d'utilisation des nappes « laisser faire »
 - réflexion sur des principes de gestion durable des nappes profondes

OBJECTIF : DISCUTER !

Bilan :

Scénario « laisser faire » jugé réaliste

- Des impacts déjà connus aujourd'hui, réalistes pour l'avenir si rien n'est fait
- Enjeux de quantité et de qualité mis en évidence par les acteurs

Principes de gestion pour l'avenir

- L'enjeu des économies d'eau est central et demandera une politique très volontariste (tarification incitative, rendements des réseaux, pratiques et process...)
- La question du report de prélèvements vers d'autres ressources a été discutée ; nécessaire prudence à garder (ne pas reporter le problème)
- Définition d'une utilisation durable nécessaire (volume prélevable acceptable)
- Vision à affiner pour chaque nappe concernée
- Priorité d'usages pour l'AEP et le thermalisme semble partagé par tous
- **Nécessité d'une démarche commune pour rassembler tous les acteurs**



Vers une gestion concertée des nappes profondes du bassin de l'Adour

Un atelier dédié → réflexion sur des objectifs de gestion des nappes et les besoins d'actions
→ discussion sur les outils de gestion existants

OBJECTIF : DISCUTER !

Bilan :

Des objectifs généraux de gestion partagés :

- Améliorer la connaissance pour mieux gérer
- Gestion durable des prélèvements
- Protection des ressources contre les pollutions
- Principes de gouvernance pour une gestion commune

Des outils de gestion présentés et discutés :

- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
- Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)
- Contrat de nappe
- Charte de gestion



LE PROGRAMME GAIA

PRÉSENTATION PAR LE BRGM



CHARTRE D'ENGAGEMENT DANS LA GOUVERNANCE POUR UNE GESTION DURABLE, CONCERTÉE ET SOLIDAIRE DES NAPPES PROFONDES



Pourquoi une charte ? Quels engagements ?

L'étude socioéconomique menée avec le BRGM constitue une première étape...

Les acteurs locaux doivent poursuivre le travail et les discussions pour évaluer l'opportunité et la faisabilité de mobiliser un outil de gestion des nappes...

➔ La charte permet de formaliser cette étape de transition

- engagement de principe
- engagement dans la gouvernance
- maintenir une scène d'échanges / formalisation d'instances de concertation
- poursuivre l'amélioration et le partage des connaissances

➔ Le contenu de la charte **NE PRÉSAGE PAS** de la décision qui sera prise à terme par le COPIL pour la mise en place d'un outil de gestion durable

- outil? Oui/non? Lequel?
- périmètre
- gouvernance
- engagement des acteurs
- moyens à mobiliser
- etc.

À discuter dans les mois à venir



I - CONTEXTE ET OBJECTIF GENERAL DE LA CHARTE

II - PÉRIMÈTRE CONCERNE PAR LA CHARTE

III - OBJECTIFS DÉTAILLÉS DE LA CHARTE

IV - LES PREMIERS CONSTATS ET ENJEUX DE GESTION IDENTIFIES

V - GOUVERNANCE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE

VI - CALENDRIER INDICATIF

VII - DURÉE DE LA CHARTE

VIII - ADHÉSION A LA CHARTE



I - CONTEXTE ET OBJECTIF GENERAL DE LA CHARTE

Rappels des éléments de contexte, du SDAGE, de la sollicitation du comité de bassin, de l'étude socioéconomique menée...

II - PÉRIMÈTRE CONCERNE PAR LA CHARTE

Proposition de maintenir le périmètre d'étude

Il ne présage pas du périmètre d'un éventuel futur outil de gestion, qui pourra être ajusté si les acteurs le souhaitent



III - OBJECTIFS DÉTAILLÉS DE LA CHARTE

- 1/ Formaliser l'engagement des acteurs du territoire dans la continuité de la dynamique engagée depuis 2018
- 2/ Définir les instances de travail politique et technique suite à l'étude socioéconomique et jusqu'au choix d'une formalisation plus durable de ce travail
- 3/ Maintenir une animation, portée par l'Institution Adour, dans le respect de la concertation avec les acteurs locaux
- 4/ Partager les premiers constats et enjeux identifiés pour ces ressources
- 5/ Définir l'outil de gestion adapté au contexte et aux enjeux



IV - LES PREMIERS CONSTATS ET ENJEUX DE GESTION IDENTIFIES

Synthèse des usages et prélèvements

Constat de la baisse des niveaux piézométrique et de l'enjeu de qualité

Enjeux identifiés pour une gestion durable de la ressource :

- préserver une ressource stratégique
- améliorer et diffuser la connaissance
- rationaliser les prélèvements
- protéger les ressources contre les pollutions
- mettre en place une gestion solidaire



V - GOUVERNANCE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE

Proposition de la constitution d'un **comité de pilotage**

↳ instance de discussion, validation, décision
élus et techniciens

comité technique

↳ instance de proposition et production technique
représentants techniques

comité d'information élargi

↳ instance d'information élargie

groupe d'experts

↳ instance d'expertise en hydrogéologie
validation scientifique et technique



V - GOUVERNANCE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE

Comité de pilotage

EPTB Adour

Départements 65, 32, 40, 64

Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie

Agence de l'eau Adour-Garonne

Préfet coordonnateur de bassin

DDT(M) 40, 64, 32 et 65

DREAL Nouvelle Aquitaine et Occitanie

Syndicats d'eau potable

Chambre d'agriculture 65, 32, 40, 64

Irrigadour

Établissements thermaux

TEREGA



V - GOUVERNANCE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE

Comité technique

EPTB Adour

Départements 65, 32, 40, 64

Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie

Agence de l'eau Adour-Garonne

DDT(M) 40, 64, 32 et 65

DREAL Nouvelle Aquitaine et Occitanie

Syndicats d'eau potable

+ autres acteurs au besoin selon les ODJ



V - GOUVERNANCE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE

Comité d'information élargi

COPIL + groupe d'experts

+

ASA d'irrigation

Industries du territoire

Associations

EPCI - FP (41)

Représentants des SAGE (4)

BRGM

ARS



V - GOUVERNANCE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE

Groupe d'experts

Hydrogéologues de diverses structures, à solliciter



VI - CALENDRIER INDICATIF

Vers le choix d'un outil de gestion des nappes à la fin de l'année 2021...

VII - DURÉE DE LA CHARTE

Jusqu'au choix du COPIL pour la mobilisation d'un outil de gestion durable

VIII - ADHÉSION A LA CHARTE

Diffusion de la charte suite au COPIL pour une validation de l'engagement de chaque partenaire par retour de courrier...



SUITE DE LA DÉMARCHE



Feuille de route 2021

- diffuser et suivre l'adhésion à la charte d'engagement
- affiner les enjeux (quantitatifs et qualitatifs) // état des lieux
- approfondir la connaissance des différents outils de gestion possibles // présenter des retours d'expérience // évaluer des scénarios pour notre territoire
- Animer les instances de concertation

